



OLIGNAC

INFO
MUNICIPALE

Votre MARCHÉ

*tous les
Samedis matin*

Mai 2013



SOMMAIRE

• Le mot du Maire

P 1

- Les travaux
- Le SOLILÈS
- Appartement à louer

P 2

Compte administratif 2012

P 3

- Compte administratif (suite)
- Budget primitif 2013

P 4

Budget primitif 2013 (suite)

P 5

- Rythmes scolaires
- Nos écoles dans l'ère du numérique

P 6

- Conseils municipaux

P 7

- Conseils municipaux (suite)
- Départ à la retraite de Geneviève
- Stationnement rue de la Peyrade

P 8

- Un lombricomposteur au restaurant scolaire
- Concours littéraire

P 9

- Au revoir Jacques
- Etat civil

P 10

- Services sociaux du Conseil Général
- Détecteurs de fumée
- Message de la SPA
- Les Chiens Guides d'Aveugles

P 11

- Les lignes électriques

P 12 & 13

- Les Jardins sonores de La Borie

P 14

- Grandir Ensemble Burkina (AGE)

P 15

- Marché de Solignac
- Fête des associations
- Cours d'espagnol
- Un nouveau service à Solignac

P 16 & 17

- Agenda des manifestations

P 18

- Nos sentiers de randonnée
- Festival 1001 notes

Commission de rédaction :
Yvette Aubisse, Anne-Marie Chatard, Robert Laffitte,
Fabrice Record, Colette Roubet
Responsable de la publication : Marie-Claude Naudon
Photos : Mairie de Solignac,
1001 Notes, AGE Burkina, Fondation La Borie,
Office de Tourisme.

Couverture :
Alain Lafeuille

Conception
BUREAU DE DESSIN
D. VALLE

Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX
Tél. 09 60 45 13 58 - Fax 05 55 70 32 84

Le mot du Maire



En ces premiers jours de printemps, quelques dossiers arrivent à maturité.

Vous vous souvenez, nous avons fait une enquête sur l'opportunité de créer un marché à Solignac. En majorité, les réponses avaient approuvé cette proposition et il ressortait que le samedi matin était le souhait du plus grand nombre d'entre vous.

Après la recherche des exposants et les démarches comme le prévoit la réglementation, notre premier marché hebdomadaire a vu le jour le samedi

13 avril dernier. Nous espérons que ces marchés vous donneront satisfaction et qu'ils se poursuivront longtemps. Pour cela, il faut que vous soyez nombreux à les fréquenter.

Par ailleurs, notre volonté était d'avoir un deuxième restaurant sur la commune afin de promouvoir le tourisme. C'est pourquoi la commune avait fait l'acquisition de la maison Cartier, place de la Briance. Les statistiques tenues par l'Office de Tourisme, ainsi que les remarques des visiteurs, nous avaient confortés dans notre décision.

Alors que nous recherchions un candidat pour la tenue de ce restaurant, un habitant de Solignac a manifesté son intérêt : il s'agit de Laurent DEMAISON.

Pour la réussite de cette opération, il était impératif que cet établissement puisse offrir ses prestations au début de la saison touristique. L'ouverture est programmée, à l'heure où j'écris, début juin. En espérant que les délais de travaux seront tenus, nous souhaitons pleine réussite à notre nouveau commerçant.

Enfin, un troisième dossier, qui n'est pas bouclé à ce jour : la réforme des rythmes scolaires.

La mise en œuvre de cette réforme a retenu toute mon attention et celle du Conseil Municipal. Avant de prendre une décision, nous avons tenu à nous entourer des avis des différents acteurs de cette réforme majeure. Nous avons consulté les enseignants opérant dans les deux écoles, les représentants des parents d'élèves (ces derniers ont réalisé une enquête auprès de tous les parents), l'Association qui gère l'Accueil de Loisirs. De tous ces avis, il est ressorti que nous allions tous dans la même direction à savoir **une application de ces nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014**. La demande de dérogation a été déposée et acceptée.

Nous voulons réaliser un projet éducatif qui corresponde le mieux possible aux besoins de nos enfants et pour cela nous devons :

- Mettre en place un projet en adéquation avec le nouveau projet des écoles
- Déterminer les moyens humains à mobiliser pour réaliser cette réforme (restaurant scolaire, garderie, ALSH, temps d'activité périscolaire, etc...)
- Mettre à disposition des locaux adaptés : la réalisation de notre « Pôle Jeunesse » est en cours, la construction devrait être opérationnelle à l'automne 2014.

Il nous est apparu que la réalisation de ces impératifs ne serait pas correctement finalisée pour une application de la réforme à la rentrée 2013. Tout cela aura un coût non négligeable qu'il faudra intégrer au budget 2014. Afin de ne pas perdre de temps, nous allons très rapidement, élus et enseignants, en concertation avec les représentants des parents d'élèves, avoir des discussions sur l'organisation de la semaine scolaire. Le mercredi matin serait choisi pour la demi-journée de classe supplémentaire.

Toujours soucieuse d'améliorer vos conditions de vie à Solignac, je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau Bulletin Municipal.

Bien cordialement.
Yvette AUBISSE

Les travaux



Futur atelier municipal



Plateaux de ralentissement RD 32



Glissière de sécurité en direction du Vigen



Acquisition d'une lame de déneigement, achat qui s'est révélé bien utile cet hiver !

Appartement à louer

A louer appartement municipal, 2^{ème} étage au-dessus de la mairie : séjour, cuisine, 3 chambres, salle de bains, grands dégagements. Vue sur la Briançonne. Loyer mensuel : 520 euros.

Pour tout renseignement : mairie de Solignac **05 55 00 50 09**

Le Solilès le nouveau restaurant de Solignac

Pourquoi ce nom ? En référence à ce délicieux morceau de volaille, le « Sot-l'y-laisse », avec un clin d'œil orthographique à notre commune, Soli.



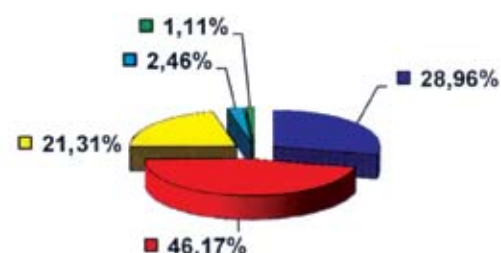
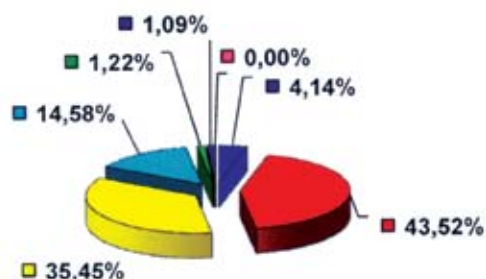
Vous avez pu voir plusieurs corps de métiers s'activer au rez-de-chaussée de la Maison Cartier, place de la Briançonne. Le SOLILÈS ouvrira ses portes courant juin. Il sera ouvert 6 jours sur 7 : l'été, à midi et quelques soirs de la semaine ; l'hiver, les midis de la semaine et les week-ends en soirée. En tant que cuisinier, je vous concocterai une cuisine traditionnelle avec des produits frais, des plats et menus du jour. Une offre estivale, pour les promeneurs et touristes, proposera en journée le service bar, glaces et pâtisseries... N'hésitez à pousser la porte du SOLILÈS pour découvrir un nouveau lieu de vie sur votre commune, vous informer des soirées à thèmes et concerts qui seront proposés. Réservez vos repas d'associations, d'anniversaire ou de famille...

Rendez-vous avec l'arrivée de l'été autour d'un bon plat !

Laurent Demaison

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Fonctionnement



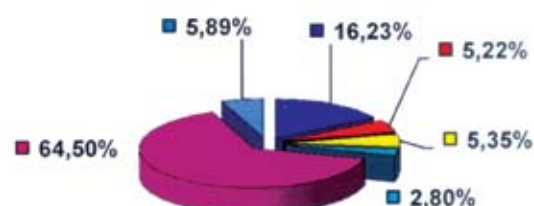
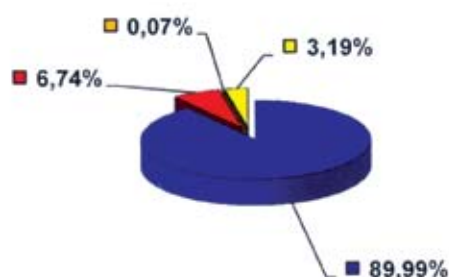
Recettes

70 Produits des services du domaine	49 798
73 Impôts et taxes	523 378
74 Dotations, subventions et participations	426 327
75 Autres produits de gestion courante	175 333
013 Atténuation de charges	14 620
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	13 102
76 Produits financiers	33
Total	1 202 592

Dépenses

011 Charges à caractère général	270 798
012 Charges de personnel	431 692
65 Autres charges de gestion courante	199 244
66 Charges financières	22 959
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	10 383
Total	935 076

Investissement



Recettes

10 Dotations, Fonds divers et réserves	292 445
13 Subventions d'investissement	21 918
16 Dépôts et cautionnement	234
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	10 383
Total	324 980

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilées	36 092
20 Immobilisations incorporelles	11 612
204 Subventions d'équipements versées	11 900
21 Immobilisations corporelles	6 222
23 Immobilisations en cours	143 394
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	13 102
Total	222 321

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (suite)

<u>Exécution du budget</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Réalisations « Fonctionnement »	935 076	1 202 591
Réalisations « Investissement »	222 320	324 980
Report résultat « Fonctionnement » (N-1)		1 583
Report résultat « Investissement » (N-1)		393 656
TOTAL réalisations + report	1 157 396	1 922 810
Restes à réaliser « Fonctionnement »	/	/
Restes à réaliser « Investissement »	335 780	97 653
Résultat cumulé « Fonctionnement »	935 076	1 204 174
Résultat cumulé « Investissement »	558 100	816 289
<u>TOTAL CUMULE :</u>	<u>1 493 176</u>	<u>2 020 463</u>

La section d'investissement présente des projets :

- Soit engagés pour certains et on les retrouve dans les restes à réaliser,
- Soit en cours pour d'autres.

Sont concernés les programmes suivants : le Pôle Jeunesse, le moulin du pont, des rénovations d'immeubles, le restaurant place de la Briance, les tableaux numériques interactifs (T.N.I.) aux écoles, le garage municipal.

Le compte administratif fait ressortir :

- Un résultat de fonctionnement positif de 269 098 € affecté de la façon suivante :
260 000 € Affectation complémentaire en « réserve »
9 098 € Reste sur excédent à reporter en Budget Primitif 2013
- Un résultat d'investissement positif de 496 315 €

BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget d'investissement 2013 s'équilibre à 1 756 213 € dont 496 315 € de résultat reporté et 260 000 € d'affectation complémentaire en réserve.

Rappel des budgets « Fonctionnement » et « Investissement »

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fonctionnement	1 199 044	1 182 506	1 158 885
Investissement	1 756 213	994 253	987 936

L'année 2013 voit l'aboutissement de certains projets (**garage municipal, restaurant**) et la mise en chantier de certains autres (**Pôle Jeunesse, moulin du pont**).

Il a été décidé que les taux d'imposition des taxes ne subiraient pas d'augmentation cette année (vote à l'unanimité).

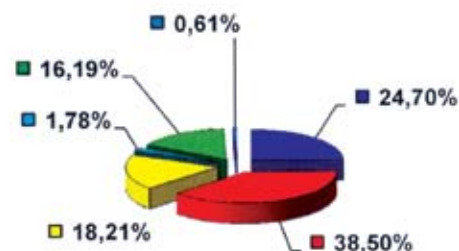
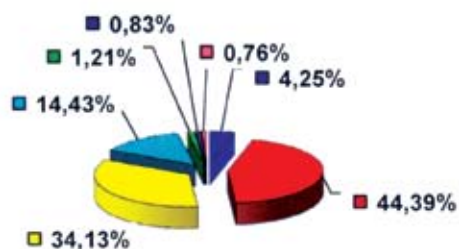
Les recettes des taxes progressent malgré tout du fait de l'augmentation des bases, alors que les dotations, subventions et participations diminuent.

Les travaux d'aménagement de la Place Georges Dubreuil n'ont pas été prévus dans ce budget. Ils ne devraient commencer qu'en fin d'année 2013 et être imputés sur l'exercice 2014.

Par contre, il a été maintenu, dans le budget, des acquisitions foncières !

BUDGET 2013

Fonctionnement : 1 199 044 €



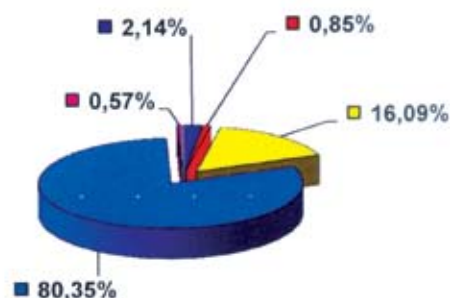
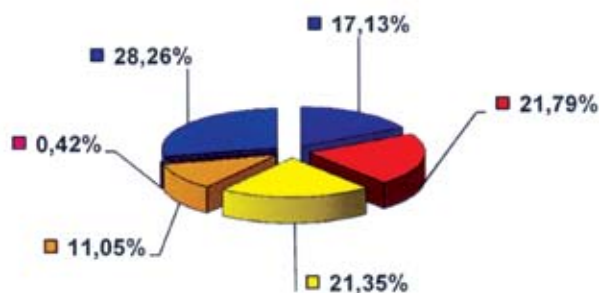
Recettes

70 Produits des services du domaine	50 900
73 Impôts et taxes	532 307
74 Dotations, subventions et participations	409 239
75 Autres produits de gestion courante	173 000
013 Atténuation de charges	14 500
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	10 000
76 Produits financiers	9 098
Total	1 199 044

Dépenses

011 Charges à caractère général	296 150
012 Charges de personnel	461 660
65 Autres charges de gestion courante	218 388
66 Charges financières	21 400
23 Virement section d'investissement	194 128
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	7 318
Total	1 199 044

Investissement : 1 756 213 €



Recettes

10 Dotations, Fonds divers et réserves	300 800
13 Subventions d'investissement	382 652
16 Dépôts et cautionnement	375 000
021 Virement section de fonctionnement	194 128
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	7 318
001 Résultat reporté	496 315
Total	1 756 213

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilées	37 500
20 Immobilisations incorporelles	15 000
21 Immobilisations corporelles	282 518
23 Immobilisations en cours	1 411 195
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	10 000
Total	1 756 213

Rythmes scolaires

Quels sont les principes généraux d'organisation du temps scolaire ?

- L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin (pour Solignac suite au sondage).
- Tous les élèves continueront à bénéficier de 24h de classe par semaine durant 36 semaines.
- La journée d'enseignement sera d'un maximum de 5h30 et la demi-journée d'un maximum de 3h30.
- La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.

L'ajout de 3h de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées, en moyenne, de 45 minutes par rapport à leur durée actuelle et de proposer aux enfants des activités périscolaires.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) remplaceront l'aide personnalisée dispensée aux enfants en difficultés à raison d'1h par semaine en plus des 24 heures d'enseignement.

Dans cette nouvelle organisation, le souhait de la municipalité est d'offrir aux élèves, à compter de la rentrée 2014 :

- *Un accueil de loisirs le mercredi après-midi (pour les familles qui le souhaitent) avec des locaux dédiés*
- *Un repas le mercredi midi*
- *Un temps correct pour la pause méridienne*
- *Des temps d'activités périscolaires (TAP) en adéquation avec le projet des écoles, mais à la mesure des moyens de la commune.*



Nos écoles dans l'ère du numérique !

A la demande des enseignantes, nous avons étudié la possibilité d'installer un TNI, tableau numérique interactif, dans l'une des classes élémentaires.

Après une démonstration réalisée par l'équipe informatique de l'Inspection Académique, et plus particulièrement par Marc Deloménie, nous avons été séduits par cet outil nouvelle génération qui est connecté à Internet et doté d'un logiciel éducatif pluridisciplinaire (portail éducatif de la ville de Limoges) pour chaque niveau de classe, de la maternelle au CM2. Il peut être également utilisé comme un tableau classique, le crayon optique remplaçant la craie ou le feutre.

Limoges Métropole participe, sous forme d'un fond de concours, à hauteur de 50 % de la dépense. Nous avons donc décidé d'équiper les quatre classes élémentaires et non plus une seule.

Puis nous avons eu besoin d'aide plus technique pour l'installation des TNI. Nous avons été orientés vers le Centre de Ressources Intranet Educatif de Limoges où Angélique Gorce a mis sa compétence à notre service. Elle fut une aide précieuse tant sur les travaux à réaliser (électricité et Internet) que sur le choix des matériels (TNI et ordinateurs portables). Elle nous a également obtenu des prix bien inférieurs à ceux du marché. Le coût total de l'opération s'élève à 18 000 € et il restera 9 000 € à charge de la commune après le versement du fonds de concours de l'agglomération.

Nos écoliers apprécient beaucoup ces nouveaux tableaux ! Gageons que ceux-ci stimulent leur désir d'apprendre et de participer activement à la vie de la classe. Quant à leurs maîtresses, elles suivent une formation pour approfondir leurs connaissances dans l'utilisation des TNI.

Conseils municipaux : A retenir

28 février 2013

Vote du compte administratif 2012 : Voir le compte administratif pages 2 et 3 et l'affectation des résultats

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion : conforme au compte administratif, il est approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste à temps complet au secrétariat en remplacement d'un poste à temps non complet :

En raison de charges administratives supplémentaires, la création d'un poste à temps complet au secrétariat à compter du 1^{er} mars 2013 est votée à l'unanimité.

Création d'un marché hebdomadaire à Solignac, le samedi :

Un règlement intérieur a été créé, soumis au Syndicat des Commerçants non sédentaires qui l'a approuvé. Un droit de place et un tarif pour un branchement électrique ont été fixés. Le premier marché aura lieu le samedi 13 avril 2013 de 8h30 à 13h.

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de ce marché hebdomadaire, adopte le règlement intérieur, décide d'instituer un droit de place et un tarif de branchement électrique par 14 voix pour et 1 contre.

Institution d'un droit de place pour le marché, les camions d'outillage, les cirques...

Jusqu'à aujourd'hui, aucun droit n'est appliqué.

Pour les camions d'outillage le tarif est fixé à 30 € la journée. Une gratuité est instaurée pour les cirques et fêtes foraines, seul le branchement électrique leur sera facturé 3 € par branchement et par jour.

Pour les commerçants non sédentaires, le tarif sera le même que celui du marché hebdomadaire.

Convention pour l'entretien et la réparation des prises et bouches à incendie :

L'autorisation de signer la convention proposée par la SAUR est donnée à M^{me} le Maire à l'unanimité.

Rythmes scolaires : application de la réforme (Voir page 5)

9 avril 2013

Vote des taux d'imposition : A l'unanimité, le conseil municipal, décide de ne pas augmenter les taux pour le budget 2013

Vote du budget : Tous les détails en pages 3 et 4 du présent bulletin

Poursuite du projet du Moulin du pont :

Après un rappel des étapes de l'élaboration du projet et des résultats des études demandées par les financeurs (Etat et Région) tant pour les investissements que pour le fonctionnement, et afin de mobiliser les subventions prévues pour les travaux de 1^{ère} urgence, le conseil municipal s'engage à l'unanimité sur la poursuite du projet.

Demande de subvention DRAC pour le projet de commande publique :

Notre projet ayant été retenu par la commission nationale de la commande publique, les frais d'études des artistes qui seront choisis après appel public sont pris totalement en charge par l'Etat.

Le conseil vote à l'unanimité la poursuite du projet et la demande de subvention à la DRAC qui s'élèvera à un minimum de 10 000 €.

Représentation de la commune de Couzeix au sein du conseil communautaire de Limoges Métropole :

L'extension du périmètre de la communauté d'agglomération à la commune de Couzeix, à compter du 1er janvier 2014, entraîne une augmentation du nombre de délégués qui est porté à 27. La ville de Limoges disposant d'un nombre de délégués égal au total de ceux des autres communes, l'effectif global serait porté à 54.

Accord pour cette modification votée à l'unanimité.

Composition du Conseil Communautaire qui s'appliquera à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Les statuts actuels de Limoges Métropole, répondant aux objectifs fixés par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, il est proposé de maintenir la représentation des communes membres, en fonction de leur population.

Dans ce cas la commune de Solignac conserverait un délégué comme les autres communes de moins de 3 500 habitants. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la représentation de la commune proposée, l'effectif du conseil communautaire passant à 54.



Départ à la retraite de Geneviève

Le 1^{er} avril, Geneviève Juillet pouvait « faire valoir ses droits à la retraite » comme dit le législateur. Elle l'a fait, elle est donc devenue une jeune retraitée.

Elle était entrée au service de la commune, le 28 septembre 2008 après une vie professionnelle variée tant dans les activités exercées que dans les lieux d'exercice.

Geneviève ne fait donc plus partie de l'effectif du personnel communal. Hélas serions-nous tentés de dire car nous allons la regretter. Au cours d'une réception avec le personnel, Madame le Maire a, dans une brève allocution, retracé la carrière de Geneviève et indiqué toute la satisfaction qu'elle a donnée pendant son activité à Solignac.

Mais le plus bel hommage qui lui ait été rendu, discrètement, en petit groupe, l'a été par l'une de ses collègues : « Geneviève, elle était toujours là pour nous aider, nous conseiller et toujours avec le sourire ».

Alors merci Geneviève et que cette nouvelle étape soit longue et heureuse.

Stationnement rue de la Peyrade, devant l'entrée de l'Ecole Val de Briance

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous rappelons que le stationnement devant l'école Val de Briance est interdit notamment **entre 8h45 et 9h puis entre 16h45 et 17h15** où il est impératif de ne pas stationner sur les trottoirs aux abords de l'entrée de l'école (ni à gauche, ni à droite).

Il est prévu un stationnement du transport scolaire (zébra jaune) et un passage protégé derrière le car, ceci afin que les enfants et leur accompagnatrice traversent en toute sécurité.

La circulation des autres véhicules doit rester bloquée tant que le car n'est pas reparti.



Un lombricomposteur au restaurant scolaire !



Début décembre, les agents du service de Propreté de Limoges Métropole sont venus nous faire part de leur souhait d'installer le 1^{er} lombricomposteur de l'agglomération au restaurant scolaire. Nous avons bien entendu accepté.

Au préalable, ils avaient établi un diagnostic sur la méthode de préparation des repas, le débarrassage des tables et le volume de biodéchets généré par l'épluchage des légumes à la cuisine ainsi que celui des retours des plateaux des enfants.

Sur la période du 11 au 15 juin 2012, 13 kg de biodéchets ont été produits, soit sur une année scolaire environ 471 kg.

Le mercredi 27 mars 2013, les agents de l'agglomération sont venus installer le lombricomposteur de 660 litres dans lequel ils avaient mélangé 8 kg de vers, 4 kg de terre, des épluchures de fruits et légumes et des morceaux de carton, le tout recouvert d'un matelas d'humidification. Dès le lendemain, les écoliers commençaient à trier leurs déchets pour alimenter le lombricomposteur. Rapidement ils pourront récolter une matière proche du terreau qu'ils pourront utiliser en amendement dans leur jardin et un « jus » (le lombrithé) qui, dilué, servira à l'arrosage.

L'implication des élèves et du personnel dans cette démarche de développement durable sera soutenue par Limoges Métropole qui organisera des séances de sensibilisation et suivra régulièrement le matériel.

Concours littéraire

La remise des prix du concours littéraire organisé par la Section Bibliothèque de l'association Culture et Loisirs Val de Briance s'est déroulée le samedi 13 avril à la salle polyvalente du Vigen. Les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles des communes du Vigen, St Maurice les Brousses et Solignac avaient précédemment rédigés des nouvelles. Deux sujets leur avaient été proposés : « si j'avais une baguette magique... » et « dans mon village, il y a... ».



Félicitations à tous les enfants qui ont participé et plus particulièrement aux lauréats. Tous sont repartis avec de beaux cadeaux. Voici les résultats pour les classes de Solignac :

CE2 1^{er} **GLENISSON Anton**, 2^{ème} **GILQUIN Eve**, 3^{ème} **BOISSIERAS Valentine**
Lauréate de tous les CE2 : **BUFFENOIR Garance** (Le Vigen)

CM1 1^{ère} **CHANCONIE Marion**, 2^{ème} **MEIXEDO Alexandre**, 3^{ème} **VERGNE Gabriel**
Lauréat de tous les CM1 : **BOUTET Nathanaël** (Le Vigen)

CM2 1^{ère} **ARVIS Axelle**, 2^{ème} **DILIEU Sarah**, 3^{ème} **BIAUGEAUD Maëva**
Lauréate de tous les CM2 : **THEREAU Jeanne** (St Maurice les Brousses)

Au revoir Jacques !

Jacques Céphale, un enfant du pays, nous a quittés le 23 mars. L'abbatiale a eu du mal à contenir les nombreux amis qui sont venus lui rendre un dernier hommage.

C'est que Jacques a eu une vie sociale bien remplie ! Avant d'avoir de multiples activités à Solignac, il est secrétaire commercial à la distillerie Chauviret à Limoges. Puis il succède à son père qui exploitait un commerce d'épicerie-restaurant auquel, plus tard, il a ajouté l'activité « tabac-journaux », avenue Saint-Eloi.

De 1969 à 1992, il est gérant avec son épouse de la supérette installée au rez-de-chaussée de leur maison d'habitation située sur le parvis de l'abbatiale. Jacques fait les tournées d'épicerie et noue des liens avec de nombreux habitants.

Parallèlement à sa vie professionnelle, il s'investit dans la vie publique. Il a exercé quatre mandats municipaux de 1969 à 1995, deux fois en tant qu'adjoint au maire, deux fois en tant que conseiller municipal. Mais il s'intéresse aussi au football et sera président de l'USSV pendant 11 ans.

La maladie contre laquelle il a lutté avec courage a eu raison de lui.

Chacun de ceux qui l'ont apprécié au cours de ces longues années gardera de lui un souvenir ému.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

04 février	SERAPHINE Paul Francis Charles - 4, rue Joseph Mazabraud
05 février	MELCKMANS Yldune Pearl Claudine - 5 lotissement St Eloi
27 février	ALOGUES Maëline Léonie - 1 bis, avenue du 11 novembre 1918
18 mars	THEILLET Louise Anne - 4 lotissement Le Clos

MARIAGE

13 avril	CRAS Julien et LAURENT Christelle - Les Fontaines de Pouzol
-----------------	--

DECES

23 mars	CEPHALE Jacques Louis - 1 parvis des Bénédictins
----------------	---

Services Sociaux du Conseil Général

Depuis le 1^{er} septembre 2012, le Conseil Général a effectué une réorganisation de ses services territorialisés.

Pour ce faire, la nouvelle organisation s'appuie sur 29 « Maison du département » afin que, sur chacun des périmètres des communautés de communes et de l'Agglomération, les habitants puissent trouver, à moins de 15 minutes de leur domicile, une « porte d'entrée » du Conseil Général : c'est-à-dire un lieu où sera délivrée une information ou une orientation, quelle que soit la nature de la question.

Pour la commune de Solignac :

La **Maison du département** est située au **32, rue Domnolet Lafarge à Limoges (05 55 30 09 90)**. Les horaires d'ouverture sont : **8h30-12h30 et 13h30-17h30 (16h30, le vendredi)**.

Assistante Sociale de Solignac : M^{me} Carine LANNETTE.

Elle est disponible pour vous informer et faire de l'accompagnement social : accès aux droits, logement, relations familiales, budget, RSA (Revenu de Solidarité Active) ...

Elle reçoit sur rendez-vous, à la Mairie de Solignac, les 1^{er} et 3^{ème} lundi après-midi du mois. Vous pouvez prendre rendez-vous au secrétariat de la Maison du département au **05 55 30 09 90**.

Puéricultrice : M^{me} Nicole COUDOIN.

Elle s'occupe des consultations de nourrissons et des visites à domicile : soins à donner aux nourrissons, alimentation, rythme de vie, éveil et jeux, mode de garde...

Vous pouvez **prendre rendez-vous** en téléphonant au **05 55 45 13 30**.

Référent autonomie pour les personnes âgées : M^{me} Béatrice TOURAT.

Elle intervient à domicile ou lors de ses permanences.

Elle informe sur les structures et services existants, aide à la constitution des dossiers tels que l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Elle met en œuvre et assure le suivi du plan d'aide pour les personnes bénéficiaires de l'APA.

Elle prépare le retour à domicile après hospitalisation.

Permanences au 1, avenue de Limoges, à Condat-sur-Vienne : les lundis et jeudis, de 10h00 à 12h30 (05 55 58 87 50).

Les Chiens Guides d'Aveugles



Comme chaque année, l'association des Chiens Guides d'Aveugles organise une journée « portes ouvertes » le **dimanche 29 septembre**, 105, rue du Cavou à Limoges.

Ce sera l'occasion pour le public de découvrir le travail réalisé pour éduquer des chiens guides et les remettre gratuitement à des personnes déficientes visuelles.

Message de la SPA Société de Protection des Animaux

La SPA de la Haute-Vienne a constaté plusieurs proliférations de chats sur la commune de Solignac et conseille aux propriétaires de faire identifier et stériliser les animaux.

Une prolifération peut être considérée comme un abandon sur la voie publique et faire l'objet d'une plainte.

Pour tout renseignement, appelez le **06 22 52 01 86**.

Détecteurs de fumée

Entre 400 et 500 vies par an pourraient être sauvées si toutes les habitations étaient équipées d'au moins un détecteur de fumée !

Cette installation est prévue par la loi du 9 mars 2010 et le décret d'application du 10 janvier 2011. La mise en place de ces appareils sera obligatoire à partir de mars 2015.

Lorsque vous aurez procédé à cette opération, prévenez votre assureur : il peut prévoir une minoration de la cotisation liée à votre police d'assurance garantissant le risque incendie.

Alors, comme vous savez, mieux vaut prévenir...

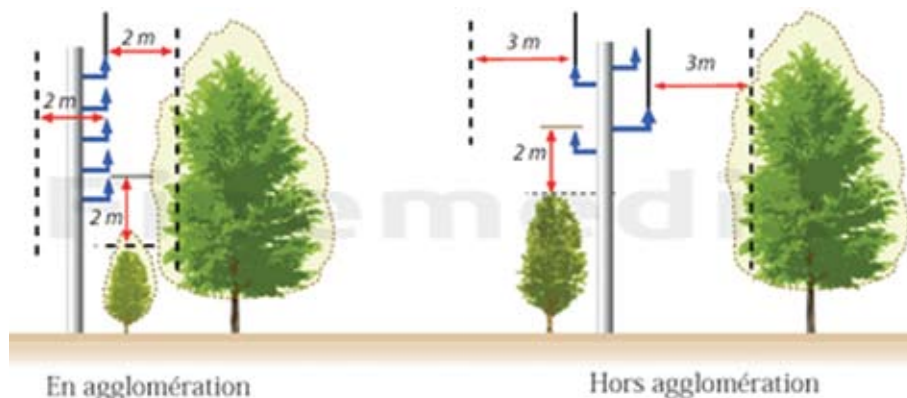


LIGNES ELECTRIQUES : Elaguer en toute sécurité

ELAGUER SOI-MEME OU FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL ?

- Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.
- Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dérogée.
- ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail dans l'environnement électrique doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière (habilitation UTE C18-510).

Schéma des distances Basse Tension :



LES DÉMARCHES A ENTREPRENDRE AVANT D'ÉLAGUER

- Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa n° 90-188.
- ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?

Le propriétaire, public ou privé

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouvant :

1. En domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique
2. En domaine privé ou public, n'a pas été planté à distance, conformément à la norme NF C 11-201 (voir chapitre distances minimales à respecter).

ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

En dehors des deux cas spécifiques traités ci-dessus, pour toutes les lignes situées en domaine public ou privé, ERDF assure l'élagage des branches.

Les collectivités locales, la DDE, le Conseil Général ou les propriétaires sont directement informés au préalable par l'élagueur de son intervention. Les bois issus de l'élagage sont laissés rangés sur le domaine public où sur la parcelle (privé).

QUI PAIE QUOI ?

Le propriétaire, public ou privé

Dans les 2 cas cités ci-dessus, cet élagage est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix

ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

En dehors des deux cas spécifiques traités ci-contre, l'élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



Que faire si un arbre menace une ligne ou se situe à moins de 3 mètres de celle-ci ? Prévenir le service dépannage ERDF : **09 726 750 87**

Les Jardins sonores de La Borie

A Solignac, un lieu touristique unique !

Ouverture le samedi 1^{er} Juin 2013

Situés à Solignac, sur le domaine historique de La Fondation La Borie-en-Limousin (château du XVII^{ème} siècle, de vastes communs, de longues allées de chênes, les tourelles, l'étang...), les Jardins sonores ouvrent leurs portes, relevant un défi unique : faire sonner le paysage. Grâce à 10 créateurs (compositeur sonore, céramistes, luthier, botanistes...), ces jardins mettent en scène, en sons et en lumières les richesses que sont matériaux et savoir-faire de la région : céramique, émail, porcelaine, eau et bois... tous transformés en éléments sonores.

Sur 14 hectares, ils proposent un parcours qui incite les promeneurs à jouer, à s'instruire, à s'émerveiller et à vivre un moment exceptionnel avec la nature et l'environnement sonore qu'elle produit : le labyrinthe et ses jeux sonores, l'étang avec son instrument de 100 m² en céramique et en émail, les cascades sonnantes, le théâtre de verdure, l'oratoire et son œuvre musicale, le bois des musiques ...

Les amateurs de plantes et végétaux pourront y découvrir les riches palettes végétales et un travail botanique et paysager raffiné (la saulaie, la bambouseraie, le potager-verger et de larges massifs de plantes positionnées en fonction de leurs effets lumineux...).

Les Jardins Sonores de La Borie émerveilleront les passionnés, les néophytes, les enfants et les adultes.



1^{er} et 2 Juin, les Jardins sonores de La Borie fêtent leur ouverture, en sons et en musiques !



Journées du Samedi 1^{er} et Dimanche 2 Juin

Toute la journée, les visiteurs pourront, en visites libres et visites commentées, parcourir ce nouvel espace touristique. En présence des créateurs, de l'équipe de La Borie, des bénévoles et d'artistes venus pour l'occasion, les visites révéleront les coulisses de cette création, dévoileront les nombreux paysages sonores et présenteront des instruments inédits.

Attention ! Tarif spécial pour l'inauguration : 3 € pour les adultes, gratuit pour les moins de 18 ans.

Soirée du samedi 1^{er} Juin

A partir de 19h, une surprise musicale vous attendra près de l'étang...
Et dès 19h30, à l'extérieur des Jardins où l'on surplombe le château de La Borie, chapiteaux, restauration et musiques s'installent pour débiter la fête, tout près des sons d'oiseaux et d'accordéon...

Pour les Solignacois

2 places à tarif réduit (par famille) seront disponibles à l'Office de tourisme de Solignac, à partir du 21 Juin et durant tout l'été !

HORAIRES

Du 1^{er} juin au 21 juin : ouvert du mercredi au dimanche, de 11h à 18h
(fermeture de la billetterie à 17h).

Du 22 juin au 31 août : ouvert tous les jours, de 11h à 22h
(fermeture de la billetterie à 20h).

Septembre : ouvert du mercredi au dimanche, de 11h à 18h
(fermeture de la billetterie à 17h).

Octobre : ouvert du mercredi au dimanche, de 11h à 17h
(fermeture de la billetterie à 16h).

Ouverture possible groupes, les matins et le reste de l'année,
sur rendez-vous (à partir de 15 personnes)



TARIFS

Tarif exceptionnel jusqu'au 21 Juin : 5 €

Individuel

Plein tarif : 8 €

Tarif réduit (- de 26 ans, demandeur d'emploi, titulaire RSA, carte Cezam, abonnés des partenaires) : 5 €

Moins de 3 ans : gratuit

Les pass

Pass famille : 2 adultes et 2 enfants : 22 € + 3 €/enfant suppl.

Pass 3 entrées (nominatif) : 20 €

Jardin illimité (nominatif) : 49 €

Visite guidée à destination des individuels

1€ en supplément

Du 1^{er} avril au 21 juin et du 1^{er} septembre au 31 octobre : sur réservation

Du 22 juin au 31 août : tous les mardis et mercredis, à 15h, sur réservation

Visite guidée à destination des groupes

Sur réservation uniquement (à partir de 15 personnes)

7 € pour les adultes

4 € pour les enfants

Scolaires (sur réservation uniquement)

Contacts

Les Jardins sonores de La Borie

La Borie 87 110 Solignac

05 55 31 84 84 | jardins@fondationlaborie.com

ASSOCIATION GRANDIR ENSEMBLE BURKINA (A.G.E.)

Siège social : Chez Marie-Claude Carnoy, 3 avenue du 11 novembre, 87110 Solignac

AGE, association française, soutient l'association burkinabée ASOPO.

ASOPO a été créée au Burkina Faso en 1996, pour encourager la scolarisation des enfants les plus pauvres de Gourcy et de sa région. Gourcy, siège d'ASOPO, est une ville située à 150 km au Nord-Ouest d'Ouagadougou.

AGE, Association Grandir Ensemble Burkina, a été créée en France en 2005 pour trouver des parrains et des marraines aidant financièrement des enfants choisis par ASOPO.

Le parrainage

L'objectif principal d'AGE est la scolarisation des enfants. Nous parrainons actuellement 75 enfants. Nous avons détaillé le parrainage dans le bulletin de janvier 2012. Nous voulons maintenant insister sur d'autres actions entreprises par AGE.

Autres réalisations

Rien n'est entrepris par AGE qui n'ait été souhaité par les Burkinabés (ASOPO). Les trois réalisations les plus importantes sont :

La construction d'un puits à Zitoessin

Zitoessin est un village de brousse situé à 15 km de Gourcy. Village de 950 habitants, dont 350 enfants, accessible par une piste. Un puits a été construit en 2010 grâce à AGE. Auparavant, les villageois faisaient 2 à 5 km pour trouver de l'eau.

La construction d'une école

En 2010, l'école de Zitoessin comprenait deux salles de classes en banco, mélange de terre et de paille, construites par les villageois ; le toit en branchages protégeait du soleil mais pas de la pluie. Une véritable école a été construite en 2011 grâce à AGE. Elle comprend trois salles de classe, un bureau pour les instituteurs, une pièce de rangement, des latrines, un lave-mains et un éclairage photovoltaïque permettant des cours du soir (au Burkina il fait nuit vers 18h).

Imaginez la joie des villageois qui, avant 2010, vivaient dans un village sans eau ni électricité !

La famine : prise en charge de 500 enfants

En 2011, dans tout le Sahel, les pluies ont été très faibles et surtout mal réparties. Les récoltes, fin 2011, ont donc été insuffisantes pour tenir jusqu'à la saison suivante ; la famine a atteint la région de Gourcy, touchant surtout les villages de brousse dont les habitants ne vivent que de leur culture. AGE a pris en charge, pendant 7 mois, 500 enfants dans deux villages de brousse pour qu'ils aient le minimum de nourriture pour résister.

Tout est toujours fait, bien sûr, après discussion avec les autorités locales et leur accord. Nous soutenons des propositions africaines, nous ne décidons pas pour eux.

Pour parrainer un enfant

Le parrainage d'un enfant est de 23 euros par mois, un reçu fiscal est envoyé chaque année. Pour parrainer, en faire la demande au secrétariat d'AGE par lettre, téléphone ou mail.

Pour faire un don, envoyer au secrétariat un chèque libellé à l'ordre de : « AGE Burkina ».

Coordonnées du secrétariat : AGE, chez Brigitte de La Malène, Lugin, 87380 Château-Chervix
Tél : 05 55 31 22 31 email : associationageburkina@yahoo.fr
ou joindre Marie-Claude Carnoy au 09 77 79 77 65.

Pour mieux découvrir AGE, visitez notre site : <http://association-age-burkina.jimdo.com/>

Ce que nous faisons ne changera pas le monde mais permettra à quelques enfants d'aller à l'école ; de nombreux enfants attendent un parrain...



Marché de Solignac

Depuis le 13 avril, le nouveau marché hebdomadaire s'est installé place Georges Dubreuil le samedi matin, de 8h30 à 13h. Vous y trouverez de l'alimentation : fruits, légumes, poissons et crustacés, fromages, oeufs, volailles, macarons, champagne, produits exotiques, saucissons d'Auvergne, produits du terroir, tisanes, confitures... mais aussi vêtements adultes et enfants, tabliers, fleurs et plantes, plants de légumes, maroquinerie, sacs en tissu, tapisserie-décoration...



Certains commerçants ne peuvent venir régulièrement car ils ont des engagements avec d'autres marchés. Venez chaque semaine, il y aura souvent des nouveautés.

Fête des associations

Les associations de Solignac ont décidé d'organiser ensemble, avec le soutien de la municipalité, une grande fête des associations, le dimanche 22 septembre 2013. Dans une ambiance festive et conviviale, elles montreront les multiples facettes de leurs activités et leur capacité à se grouper pour faire participer la population à une journée d'automne enrichissante.

Les associations voisines du Vigen qui voudront participer seront les bienvenues. Début septembre, une information sera largement diffusée afin que vous soyez nombreux, petits et grands, à connaître le programme et réserver votre dimanche pour cette sympathique fête locale.

Nouveau service ►

COURS D'ESPAGNOL

Organisés par le Comité de Jumelage de Solignac

Ouverts à tous, jeunes, moins jeunes et retraités !

Niveaux :
DEBUTANTS et CONFIRMES

Renseignements
et inscriptions
à l'Office de Tourisme

Tél. : 05 55 00 42 31



Thaïs
Esthétique à Domicile

SOINS ET MODELAGE
DU CORPS ET DU VISAGE

MAQUILLAGE - MODELAGE - ONGLERIE
MANUCURE - EPILATION

Anne-Sophie Gorce
06 28 92 54 10

Agenda des manifestations

JUIN

Les 1^{er} et 02, au Château de La Borie, à partir de 11h (samedi, bal à 19h)

Ouverture des Jardins sonores de La Borie

Du 07 au 16, à la salle des fêtes, la mairie et la salle de la fanfare, du lundi au vendredi de 15h à 19h, le samedi et le dimanche de 14h à 19h

Rencontres photographiques organisées par l'Œil Ecoute

Les 14 et 28, sur la place de la Briance, à partir de 17h30

Marché de Producteurs de Pays

Le 22, à la salle des fêtes, à 20h

Représentation de la pièce de théâtre « Une comète à Cuba » suivie d'une animation dansante autour de la salsa et d'airs festifs, organisées par l'association « Pourquoi pas... jeux »

Le 29, à la salle des fêtes, de 10h à 13h

Entraînement collectif de judo et remise de médailles organisés par le Judo Club Val de Briance

JUILLET

Le 06, à l'abbatiale

La Nuit des Eglises organisée par la Paroisse St Benoît

Le 06, au stade, à partir de 13h30

Concours de pêche « jeunes pêcheurs » organisé par l'A.A.P.P.M.A. Vienne Briance

Le 07, au stade, à partir de 7h

Concours de pêche ouvert à tous

Les 07, 14, 21 et 28, à 15h30

Visite guidée gratuite de l'abbatiale organisée par l'Office de Tourisme

Les 12 et 26, sur la place de la Briance, à partir de 17h30

Marché de Producteurs de Pays

Le 12, sur le stade, à 22h30

Feu d'artifice suivi d'un bal

Le 19, à l'abbatiale, à 21h

Concert « Beethoven Symphonique » par l'Orchestre de la Garde Républicaine, Irène Duval (violon), Sébastien Billard (direction), organisé dans le cadre du Festival 1001 Notes en Limousin

A 18h, dans le bourg, **balade musicale et historique**, animée par l'association Renaissance de Solignac-Le Vigen





AOUT

Les 04, 11, 18 et 25, à 15h30

Visite guidée gratuite de l'abbatiale organisée par l'Office de Tourisme

Le 8, à l'abbatiale, à 19h

Concert « La Nuit Mozart », Orchestre de Chambre Nouvelle Europe, Nicolas Krauze (direction), organisé dans le cadre du Festival 1001 Notes en Limousin, en co-production avec La Fondation La Borie

Les 09 et 23, sur la place de la Briance, à partir de 17h30

Marché de Producteurs de Pays

Le 21, au stade, à partir de 13h30

Concours de pêche « vétérans » (+ de 50 ans) organisé par l'A.A.P.P.M.A. Vienne Briance

Du 28 au 15 septembre, sur les courts du Pont Rompu et du Vigen

Tournoi de tennis organisé par le Tennis Club Val de Briance

SEPTEMBRE

Le 6, sur la place de la Briance, à partir de 17h30

Marché de Producteurs de Pays

Les 14 et 15,

Epreuve d'endurance équestre comptant pour le championnat national, organisée par Les Cavaliers de la Briance

Journées du patrimoine, 30^{ème} édition ayant pour thème « 1913-2013, cent ans de protection »

Le 22, à partir de 10h

Journée des associations, organisée par les associations locales en lien avec la municipalité

Nos sentiers de randonnée

Avec l'ouverture prochaine des Jardins sonores de la Borie, nous avons dû modifier le tracé du sentier ouvert en 2008 qui conduisait à l'allée cavalière et au portail du château. Nous avons remis en état un chemin rural abandonné depuis bien des années et les négociations avec les propriétaires riverains vont permettre aux marcheurs d'accéder facilement à la billetterie des Jardins sonores. (Voir plan ci-contre)

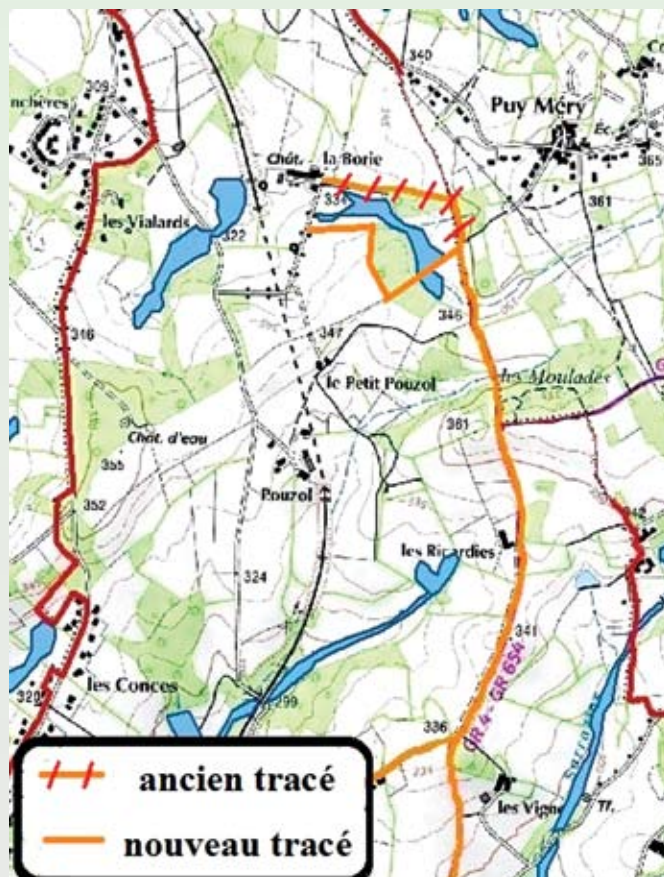
Nos projets :

Nous sommes en cours de négociation pour la réalisation d'une boucle permettant à nos randonneurs d'emprunter un chemin rural lui aussi abandonné depuis fort longtemps. Partant de la Borie, il permettrait de revenir à Solignac en passant par Leygat.



Par ailleurs, au lieu-dit **Leygure**, nous avons également entrepris de rendre à tous l'accès à un chemin rural conduisant à la Briance, face au moulin de Gravataud.

Des points de vue et des lieux exceptionnels à découvrir très prochainement !



Appel à vous tous qui aimez fréquenter nos sentiers :

Notre commune n'a actuellement aucune association de marcheurs alors qu'elle est parcourue chaque jour par de nombreux randonneurs. Une grande manifestation est en projet et la municipalité souhaiterait s'appuyer sur vos idées et votre participation. Contactez- nous. Nous vous aiderons à mettre sur pied cette association qui manque à notre commune pourtant si riche en ce domaine. D'avance merci.



C'est à Solignac que s'ouvrira le Festival 2013, le 19 juillet prochain, avec le prestigieux orchestre symphonique de la Garde Républicaine. Cinquante musiciens pour un concert

essentiellement consacré à Beethoven, à l'abbatiale, à 21h. Renaissance de Solignac proposera une balade musicale à partir de 18h.

Le 8 août, à l'issue d'une programmation partagée entre Saint-Léonard de Noblat et Limoges le Festival reviendra à Solignac pour son concert



de clôture avec « La nuit Mozart » : concert à 19h et à 21h avec une pause d'une heure pour se restaurer.

Ces moments d'exception nous permettront d'affirmer une nouvelle fois notre vocation touristique et culturelle, vecteur essentiel de notre développement économique.

(Consultez le site www.festival1001notes.com)

